

DELIBERATION : 2021-04-10

OBJET : Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la commune de Castellane au titre de la réalisation d'une voirie desservant tant des activités économiques que du résidentiel

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
 BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

FALASHI Sandra
 MAZZOLI Jean
 RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
 MARANGES Philippe
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BONNETY Danielle

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GIRAUD Sophie
 GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

MUNIER Aurélia

Val de Chalvagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. MARANGES Philippe; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. BARBAROUX Christophe; M. DELSAUX Alain suppléé par Mme BONNETTY Danielle; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude; M. SILVY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélia; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : M. IACOBBI Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; Mme CASPARI Hélène; M. COTTON Daniel; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la commune de Castellane au titre de la réalisation d'une voirie desservant tant des activités économiques que du résidentiel

Exposé

La zone d'activités intercommunale de Castellane est composée d'emprises à vocation économique mais également de biens résidentiels. Cette mixité d'usage concerne également par voie de conséquence la desserte routière de ce secteur. Or celle-ci doit faire l'objet, en raison de son état, d'une reprise totale incluant le traitement des eaux pluviales.

Le chiffrage de cette opération, non prévue initialement au budget 2021, est arrêté aujourd'hui à 94 910 € HT après consultation des entreprises.

En accord avec la mairie de Castellane demandeuse de cette opération, il est proposé au conseil communautaire de solliciter pour cette opération de réalisation de voirie, un fonds de concours de la commune de Castellane à hauteur de 50% du coût HT d'opération, soit 47 455 €.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE SOLLICITER** un fonds de concours de 47 455 € auprès de la Commune de Castellane au titre de la réalisation d'une voirie desservant des activités économiques et des biens résidentiels,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 29 juin 2021

Le Président,